

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°2 – 25 mars 2026

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



PHÉNOLOGIE

POIRIER

Psylle : Risque de pontes en cours, observation d'œufs orange.

POMMIER - POIRIER

Tavelure : Stade de sensibilité en cours.

Puceron lanigère : Pas de reprise des foyers pour le moment.

Puceron : Aucune détection cette semaine.

PRUNIER

Maladie des pochettes : Risque terminé.

Puceron vert : Aucune détection cette semaine, les foyers n'ont pas commencé leur développement.

Hoplocampe : Début des captures – installez vos pièges.

CERISIER

Puceron noir : Aucune détection cette semaine.

NOTES BIODIVERSITÉ



→ Les premières fleurs commencent à être observées dans les parcelles de mirabellier et cerisier. Dans ces situations, les règles de l'[arrêté Abeilles-Pollinisateurs](#) s'appliquent.

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](#)

Parcelles observées cette semaine :

4 Pomme, 2 Poire, 12 Prune.



1 Stade des cultures

En moyenne sur la Lorraine, les stades atteints au 23 mars 2026 sont :

a. Prunier

- Mirabelle : Stade D (BBCH57) à F (BBCH66) – boutons blancs à pleine floraison.
- Quetsche : Stade C (BBCH53) à D (BBCH57) - éclatement des bourgeons à boutons blancs.



Stade D sur mirabellier



Stade F sur cerise douce

b. Cerisier

- Cerise douce : Stade C (BBCH53) à F (BBCH65) – boutons visibles à pleine floraison.

c. Pommier

- Gala/Golden : Stade C3 (BBCH53) à D3 (BBCH56) - éclatement des bourgeons à bouton vert feuilles développées.



Stade D3 sur pommier Gala



Stade D3 sur poirier

Stade D3 (BBCH56) – Bouton vert.

2 Données météo

Vigneulles-les-Hattonchâtel (55) :



(Source : Météo France, 24/03/2026 à 13h30. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Gugney (88) :

JEUDI 26	VENDREDI 27	SAMEDI 28	DIMANCHE 29	LUNDI 30	MARDI 31	MERCREDI 01
						
0° / 6° ◀ 20 km/h 45 km/h	-3° / 8° ▲ 15 km/h	-3° / 6° ◀ 15 km/h	1° / 10° ▶ 20 km/h 40 km/h	0° / 10° ▶ 20 km/h 45 km/h	2° / 13° ▶ 20 km/h 45 km/h	5° / 13° ▶ 20 km/h 50 km/h

(Source : Météo France, 24/03/2026 à 13h30. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Lucey (54) :

JEUDI 26	VENDREDI 27	SAMEDI 28	DIMANCHE 29	LUNDI 30	MARDI 31	MERCREDI 01
						
1° / 8° ◀ 15 km/h 45 km/h	-2° / 10° ◀ 10 km/h	0° / 8° ◀ 20 km/h 40 km/h	1° / 12° ▶ 20 km/h	3° / 12° ▶ 20 km/h 45 km/h	4° / 14° ▶ 20 km/h 55 km/h	6° / 13° ▶ 20 km/h 55 km/h

(Source : Météo France, 24/03/2026 à 13h30. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



1 Psylle du poirier (*Cacopsylla pyri*)

Le psylle est l'un des ravageurs **les plus redoutables**. Ses piqûres alimentaires perturbent la croissance du végétal et le miellat sécrété par les larves provoque la formation de fumagine, réduisant ensuite la capacité de photosynthèse mais aussi une chute des feuilles, des bourgeons et une réduction de l'induction florale.

Les adultes issus de la génération d'automne passent l'hiver sur les arbres et reprennent leur activité dès les premiers beaux jours. Deux jours consécutifs à 10°C sont suffisants pour permettre la ponte à partir du moment où les femelles sont matures. Les œufs sont déposés principalement sur les lambourdes et à la base des bourgeons. Les larves issues de ces œufs se développent ensuite dans les bouquets floraux. Les premiers œufs déposés sont rarement viables tant que les températures basses persistent (les durées d'incubation trop longues réduisent leur viabilité).

Un autre facteur limitant est l'absence de nourriture (feuillage tendre) pour les larves nouvellement écloses. Les pontes récentes sont de couleur blanche. Elles évoluent ensuite vers le jaune puis à l'orange lorsqu'elles sont proches de l'éclosion. Ce sont les jeunes larves qui produisent du miellat collant sur lequel va se développer la fumagine noire préjudiciable sur les fruits.

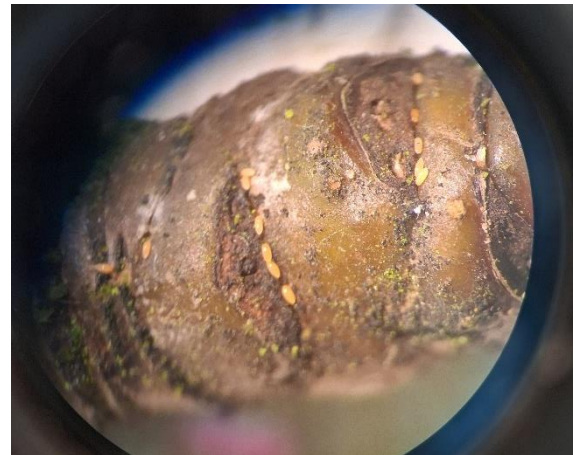
Il y a environ 4-5 générations entre mars et septembre.

Plus d'informations sur : [Vigijardin - Biologie](#)

Les psylles peuvent être des vecteurs du phytoplasme du déclin de la poire (Pear Decline Phytoplasma), un organisme qui se développe dans les vaisseaux du phloème et provoque des déformations empêchant la sève de circuler. Le dépérissement peut être rapide, les feuilles se dessèchent puis l'arbre meurt en quelques semaines. Dans certains cas le phénomène est plus lent et les feuilles s'enroulent, rougissent puis tombent. L'arbre perd visiblement de la vigueur les années qui suivent. Pour plus d'information : [fiche_pear_decline.pdf](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la fiche EcophytoPic : <https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/psylles>

Et le Guide de l'arboriculture en Grand Est : [Ressources Arboriculture | Fredon Grand-Est](#)



Œufs de psylle
(FREDON Grand Est)

a. Observations

D'après le suivi des températures maximales du réseau du BSV, les pontes ont été possibles durant les périodes où il y avait plus de 10°C durant 2 jours consécutifs.

Différents stades de ce ravageur ont été observés cette semaine sur une parcelle au sud de Nancy : des œufs âgés (orange) sur 48 % des lambourdes, des œufs plus récents (blanc – jaune) sur 12 % des lambourdes.

Des adultes ont également été repérés sur 24 % des rameaux observés.

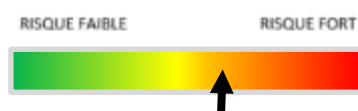
b. Seuil indicatif de risque

Le risque débute avec les premières pontes.

Le seuil indicatif de risque sur l'occupation des pousses par les jeunes larves varie entre 10 et 20 % selon la présence d'auxiliaires (punaise prédatrices, chrysopes...).

c. Analyse de risque

Le risque sur les pontes est en cours. Les précipitations annoncées ainsi que la baisse des températures diminuent le risque. Surveillez la présence de pontes dans vos parcelles. Les pontes récentes sont de couleur blanche. Elles évoluent ensuite vers le jaune puis à l'orange lorsqu'elles sont proches de l'éclosion.



d. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle sous forme de barrière physique qui limitent le dépôt d'oeufs. Vous pouvez les retrouver ici : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter les liens ci-dessous :

[Guide Eco-Fruits - Argiles \(kaolinite calcinée\) \(inra.fr\)](#)

[Les argiles en arboriculture](#)

Les punaises prédatrices comme les orius sont des auxiliaires efficaces dans la gestion de la lutte contre les psylles. Pensez à favoriser l'aménagement paysager de la parcelle et préservez les auxiliaires dans le choix de vos interventions.

Évitez l'excès de vigueur et l'excès de fertilisation azotée qui sont favorables aux insectes piqueurs suceurs comme les psylles.



Prédateurs de type orius
(FREDON Grand Est)



1 Tavelure

Éléments de biologie :

Le champignon responsable de la tavelure du pommier se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles mortes au sol. Au printemps, les ascospores mûres sont projetées lors des pluies et peuvent contaminer le végétal à partir du stade C lorsque l'humectation du feuillage est suffisamment longue. Ce sont les contaminations primaires. Le niveau de risque de chaque contamination dépend de la quantité de spores projetées, de la température et de la durée d'humectation de la feuille. Pendant cette phase, la maturation des périthèces se fait progressivement en fonction des températures et dure entre mars et mai environ jusqu'à ce que le stock soit vide. Suite aux contaminations primaires, les taches sur feuilles ou fruits apparaissent dans les 10 jours, selon les conditions de températures. A partir de ces taches, de nouvelles contaminations dites secondaires sont possibles selon les conditions d'humectation et de températures. A la chute des feuilles en automne, le cycle se poursuit. La quantité de tavelure à l'automne détermine l'inoculum du printemps suivant.

Plus d'informations sur :

Tavelure du pommier : [Pomme - Biologie, épidémiologie](#)

Tavelure du poirier : <https://ephytia.inra.fr/fr/C/19026/VigiJardin-Biologie>

<https://ecophytopic.fr/dephy/proteger/gestion-de-la-tavelure-du-pommier-en-agriculture-biologique>

<https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/tavelure-du-pommier>

Méthode d'évaluation de l'inoculum d'automne : <https://ephytia.inrae.fr/fr/C/21739/Pomme-Evaluation-des-risques>

Et le Guide de l'arboriculture en Grand Est : [Ressources Arboriculture | Fredon Grand-Est](#)

a. Observations

La majorité des parcelles du réseau ont atteint le stade sensible en pomme et en poire.

b. Seuil indicatif de risque

En l'absence de suivi biologique de la maturité des ascospores de tavelure, le début du risque est fixé lorsque les variétés précoces auront atteint le stade sensible (en pommier : stade C (BBCH53) ; en poirier : stade C3 (BBCH54)).

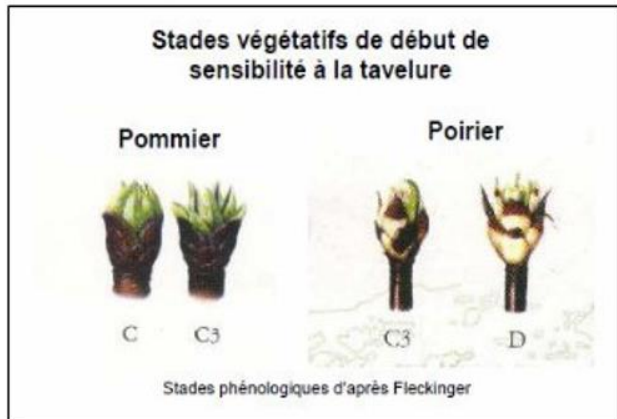
Ce sont les pluies qui permettent la projection des spores de la litière vers les feuilles. La contamination est ensuite possible si les conditions de températures et d'humectation des feuilles sont atteintes. Le risque est évalué selon la présence de tavelure en 2025.

Les feuilles et les fruits sont plus sensibles à la tavelure lorsqu'ils sont jeunes et en pleine croissance. Les risques sont ainsi plus importants au printemps durant les périodes de croissance rapide du feuillage et des fruits.

Prérequis pour une contamination

Le risque de contamination primaire se présente seulement lorsque les 3 conditions suivantes sont réunies :

1. **Stade sensible atteint** : Pommier C - C3 (apparition des organes verts) ; Poirier C3 - D
2. **Présence d'ascospores matures** libérés lors des épisodes pluvieux (inoculum dans les feuilles tombées au sol l'année précédente s'il y avait présence de tavelure)
3. **Humectation du feuillage suffisamment longue** pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température.



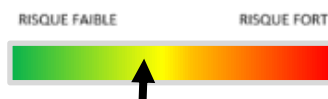
Le tableau ci-dessous indique les conditions favorables aux contaminations selon Mills et Laplace.

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée d'humectation nécessaire à la contamination	18H	17H	14H	13H	12H	11H	9H	8H

En cas de présence de tache dans les parcelles, chaque période humide (pluie ou rosée) est à risque de contamination secondaire. Ces taches se multiplient ensuite sur feuille et sur fruit jusqu'à la récolte, voire post-récolte.

c. Analyse de risque

Les conditions météorologiques se dégradent en fin de semaine et début de semaine prochaine. Surveiller l'évolution des prévisions météorologiques de fin de semaine pour évaluer le risque à venir.



d. Gestion alternative du risque

B Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans cette liste : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

L'élimination des feuilles en hiver, par aspiration ou par broyage, réduit l'inoculum tavelure et donc l'importance des projections du printemps suivant. Le broyage est à privilégier par rapport à l'enlèvement des feuilles de la parcelle car il maintient la matière organique sur place. Il permet également d'accélérer la décomposition des feuilles. L'efficacité du processus est directement dépendante de la qualité du broyage qui doit être très fin et effectué en conditions sèches. Penser également à éliminer les feuilles prisonnières dans les filets paragrêles.

Pour en savoir plus, consultez la fiche [2 Guide ecophyto fruits fichestechniques \(1\).pdf \(ecophytopic.fr\)](#)

Fiches techniques alternatives et prophylaxie : [Arbo tavelure](#)

Focus sur la sensibilité variétale vis-à-vis de la tavelure du pommier

La sensibilité variétale est un facteur déterminant de la gestion de la maladie.

Plus d'informations sur : <https://ephytia.inra.fr/fr/C/22191/Guide-Eco-Fruits-Contrôle-genétique-Choix-du-matériel-vegetal>

Il est possible de classer les variétés selon leur sensibilité vis-à-vis de la tavelure :

Sensibilité moyenne à forte : Gala, Fuji, Braeburn, Golden Delicious, Jonagold, Jonagored, Pink Lady®, Red Delicious, Tentation®, Elstar, Chantecler, RubINETTE, Kanzi, Jazz

Sensibilité faible : Reinettes, Akane, Idared, Belle de Boskoop, Corail® Pinova, Melrose, Delbard Jubilé.

Certaines variétés sont dites **résistantes à la tavelure** grâce au gène majeur Vf (nommé Rvi6 dans la nouvelle nomenclature) : **Florina® Querina, Ariane®, Topaz, Goldrush® Coop38, Chouquette® Dalinette, Juliet® Coop43, Story® Inored, Opal, Crimson Crisp® Coop 39, Natyra, Natti, Dalinco.**

Toutefois des souches de *Venturia inaequalis* capables de contourner cette résistance se sont développées. Certaines variétés comme Ariane sont très sensibles une fois contournées, d'autres conservent une résistance partielle.

Des variétés de pommes à jus et à cidre ont également été sélectionnées pour leur moindre sensibilité aux maladies : Judaine®, Judeline®, Chanteline®, Douce de l'Avent et Fréquinette.

<https://www.jardinsdefrance.org/une-nouvelle-generation-de-varietes-de-pommes-tolerantes-a-la-tavelure/>



Il existe un risque de résistance de la tavelure du pommier vis-à-vis de l'azoxystrobine, du difénoconazole, du tébuconazole, du pyriméthanil et du cyprodinil. Pour plus d'information : [Liste des résistances - Plateforme R4P](#)

2 Puceron cendré (*Disaphis plantaginea*)

Les pontes ont été déposées sur les pommiers à l'automne. Les éclosions des fondatrices sont possibles dès la hausse des températures fin février – début mars. Elles vont ensuite se multiplier et engendrer les foyers sur les jeunes pousses après la floraison. Les dégâts occasionnés peuvent être graves : sous l'effet de ses piqûres nutritionnelles, les feuilles et les jeunes pousses se recroquevillent, ce qui entraîne l'arrêt de la croissance des pousses. A partir du mois de juin, les populations baissent. Les formes ailées regagnent leur hôte secondaire dans la strate herbacée pour se reproduire. A l'automne, les œufs sont à nouveau pondus sur les arbres fruitiers.

Quant au puceron lanigère, il passe l'hiver au niveau du sol. Les foyers se réactivent au printemps, d'abord sur les collets et les plaies de taille puis les foyers migrent vers les rameaux à partir du mois d'avril en fonction des conditions météorologiques.

Plus d'informations sur : [Pomme - Biologie, épidémiologie](#)

Et le Guide de l'arboriculture en Grand Est : [Ressources Arboriculture | Fredon Grand-Est](#)

a. Observations

4 % des bourgeons étaient porteurs d'individus sur une parcelle.

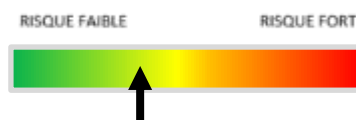
b. Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est fixé à 1 individu ou 1 œuf présent sur un rameau.

Surveillez vos parcelles.

c. Analyse de risque

Le risque est faible cette semaine mais le seuil a été dépassé sur la parcelle présentant l'individu détecté. Poursuivre les observations des boutons floraux afin de détecter la présence des premiers individus.



Il existe un risque de résistance du puceron cendré sur pommier vis-à-vis du pirimicarbe et du flonicamide. Pour plus d'information : [Liste des insectes résistants - Plateforme R4P](#)

d. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans cette liste : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Évitez l'excès de vigueur et l'excès de fertilisation azotée qui sont favorables aux insectes piqueurs suceurs comme les pucerons.

Préservez les auxiliaires dans le choix de vos interventions et dans l'aménagement paysager de la parcelle.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le lien ci-dessous :

[Guide Eco-Fruits - Lutte biologique par conservation \(inra.fr\)](#)

1 Puceron vert du prunier (*Brachycaudus helichrysi*)

Le puceron vert du prunier réalise son cycle sur deux hôtes : en été, de juin à fin août, il n'est présent que sur des plantes herbacées, notamment de la famille des astéracées (dont font partie les pâquerettes, pissenlits, achillées, tournesols...). Dès le mois de septembre, il regagne les pruniers pour y passer l'hiver sous forme d'œuf ou de fondatrice. Les colonies se développent sur les pruniers au printemps, lorsque les conditions climatiques sont favorables (souvent en fin de floraison).

Les dégâts qu'il occasionne peuvent être graves : sous l'effet de ses piqûres nutritionnelles, les feuilles et les jeunes pousses se recroquevillent, ce qui peut conduire à leur dessèchement si les populations sont importantes ; les fruits chutent ou se déforment et leur maturité sera impactée ; l'induction florale est réduite et la floraison de l'année suivante sera plus faible.

A partir du mois de juin, les populations baissent, regagnant leur hôte secondaire. La pousse peut alors reprendre.



Fondatrices de pucerons verts du prunier à la base des bourgeons de mirabelliers (AREFE)

a. Observations

Aucun œuf ou fondatrice n'a été observé sur toutes les parcelles du réseau. Néanmoins, **surveillez vos parcelles** : quelques fondatrices ont été observées lors des prognoses en dehors du réseau.

b. Analyse de risque

Pour connaître la situation de **vos parcelles**, il est nécessaire de réaliser une **recherche de la présence de fondatrices** sur chacune d'entre elles.

c. Seuil indicatif de risque

Le risque est fort dès qu'une fondatrice est observée.



d. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans cette liste: [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Évitez l'excès de vigueur et l'excès de fertilisation azotée qui sont favorables aux insectes piqueurs suceurs comme les pucerons.

Préservez les auxiliaires dans le choix de vos interventions et dans l'aménagement paysager de la parcelle.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le lien ci-dessous :

[Guide Eco-Fruits - Lutte biologique par conservation \(inra.fr\)](#)

Fiche techniques alternatives et prophylaxie : [Arbo Pucerons prune](#)

2 Hoplocampes du prunier (*Hoplocampa minuta* et *Hoplocampa flava*)

Deux espèces d'hoplocampes sont visibles en vergers de pruniers : l'hoplocampe noir (*Hoplocampa minuta*) et l'hoplocampe jaune (*Hoplocampa flava*).

Bien qu'il s'agisse de deux espèces différentes, leurs cycles et dégâts sont les mêmes : les adultes vont repérer la couleur blanche des fleurs pour pondre et les larves entreront dans les jeunes fruits pour y poursuivre leur cycle. On constate alors une perforation du fruit et lorsqu'on l'ouvre le fruit est noir à l'intérieur et dégage une forte odeur désagréable si la larve est encore présente.

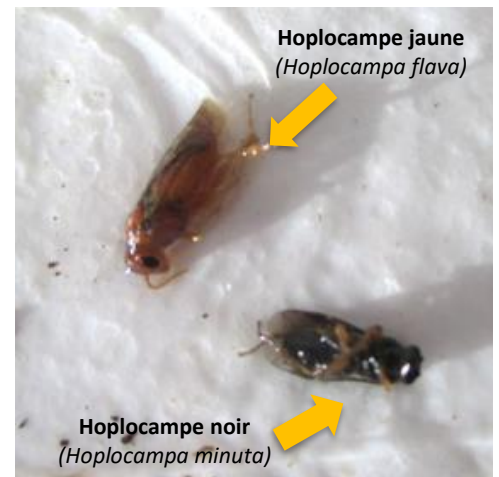
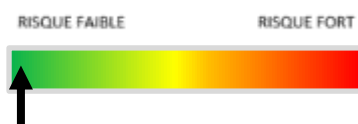
a. Observations

Le piégeage permet de surveiller la présence d'adultes et de repérer le moment du pic de vol. **Pensez à installer vos pièges chromatiques** blancs dès que le stade phénologique « boutons blancs » (stade D) est atteint sur vos parcelles.

Quatre hoplocampes jaunes ont été piégés cette semaine dans les Vosges. Des hoplocampes noirs ont également été piégés dans deux parcelles de Meuse (5 et 8 individus).

b. Analyse de risque

Le risque a débuté. Le modèle de prévision indique un pic de vol autour du 27 avril. Cette prévision sera affinée chaque semaine.



Hoplocampes du prunier
(FREDON Grand Est)



Piège à hoplocampes dans un prunier
(FREDON Grand Est)

3 Maladie des pochettes (*Taphrina pruni*)

a. Observations

Le stade de sensibilité est terminé. Des momies de dégâts de l'année dernière sont parfois présentes dans les vergers. Les dégâts ne seront visibles qu'après la nouaison (autour de la fin du mois d'avril)

b. Analyse de risque

Le risque est terminé. Des contaminations ont pu intervenir ces dernières semaines mais les conditions n'ont pas été particulièrement favorables.



Fruit déformé par la maladie des pochettes (FREDON Grand Est)





1 Puceron noir (*Myzus cerasi*)

Ce puceron provoque des dégâts particulièrement importants sur les jeunes plantations et les plants de pépinière. Sa présence peut entraîner des déformations importantes sur les jeunes pousses accompagnées de fortes crispations des feuilles. Le miellat rejeté crée des brûlures et des nécroses du limbe des feuilles.

Plus d'informations sur le ravageur et ses dégâts : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/12196/Hypp-encyclopedie-en-protection-des-plantes-Myzus-cerasi>



Foyer de pucerons noirs du cerisier sur une pousse (FREDON GE)

a. Observations

Pour le moment, aucun individu n'a été observé.

b. Seuil indicatif de risque

Pas de seuil connu.

c. Analyse de risque

Les températures fraîches et les pluies ne sont pas propices au développement des pucerons, par conséquent le risque est **faible à modéré pour le moment en raison des pluies annoncées**. Il est important de maintenir une surveillance sur toutes les parcelles.





Ces notes Biodiversité sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du Bulletin Santé Végétal : BSV 2.0.

Vous pouvez également les retrouver sur le site EcophytoPIC.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : AREFE, Chambre d'Agriculture de la Meuse, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, FREDON Grand Est, les Producteurs.

Rédaction : FREDON Grand Est et AREFE.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation ([Note biodiversité - abeilles sauvages](#)).

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives: la base de données Toxibeas

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles ([site ecophyto](#)).

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché

> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Cette page recense les principaux textes et dispositions réglementaires en vigueur pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs : pour plus de détail, vous êtes invités à prendre connaissance du contenu de ces textes et vous rapprocher des instituts, organisations professionnelles et conseillers agricoles avant toute décision de traitement.

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibeas*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibeas, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture. 4- Museum National d'Histoire Naturelle

Crédits photos et mise en page : Victor Dupuy, MNHN

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr